

**Assemblée générale**

Distr. générale
8 décembre 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 105 de l'ordre du jour

Questions relatives aux droits de l'homme**Note verbale datée du 8 décembre 2004, adressée
au Secrétaire général par la Mission permanente du Chili
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui occupe actuellement la présidence du Groupe d'organisation de la Communauté des démocraties, présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et a l'honneur de lui demander de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de la déclaration jointe (voir annexe), qui a été prononcée à l'occasion de la Journée des droits de l'homme, comme document de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée, au titre du point 105 de l'ordre du jour intitulé « Questions relatives aux droits de l'homme ».



**Annexe à la note verbale datée du 8 décembre 2004,
adressée au Secrétaire général par la Mission permanente
du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration faite à l'occasion de la Journée des droits
de l'homme du Groupe d'organisation de la Communauté
des démocraties**

Le Groupe d'organisation de la Communauté des démocraties s'associe à la commémoration de la Journée des droits de l'homme, le 10 décembre 2004. Les principes inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme forment la clef de voûte d'un monde pacifique, sûr et prospère. Ces valeurs, qui constituent l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations, occupent une place centrale dans la gestion démocratique des affaires publiques et sont le mieux défendues par les gouvernements qui sont pleinement acquis à la primauté du droit.

La Communauté des démocraties reconnaît l'importance fondamentale de tous les droits de l'homme et le caractère à la fois interdépendant et complémentaire de la paix, du développement, de la démocratie et des droits de l'homme. Aussi bien dans la Déclaration de Varsovie que dans le Plan d'action de Séoul, les pays appartenant à la Communauté des démocraties ont pris l'engagement de renforcer le développement des institutions démocratiques à travers le monde, et aussi de défendre et de protéger tous les droits de l'homme, tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration universelle. À l'occasion de la Journée des droits de l'homme, ces nations de la Communauté des démocraties rendent hommage à toutes les nations qui ont œuvré avec énergie pour construire des démocraties et pour défendre et protéger l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elles prennent à nouveau l'engagement d'encourager et de favoriser la démocratie à l'échelon national, régional et mondial afin de rester fidèles aux principes énoncés dans cette importante déclaration.
